

Référence client | 013106 du 30.03.18



Mesures de bruits aériens en environnement

Entreprise | INTERXION FRANCE SAS

Mesure de niveaux de bruits résiduels avant implantation d'une activité

Adresse de facturation | INTERXION FRANCE SAS
129 BOULEVARD MALESHERBES
75017 PARIS

Lieu de réalisation des essais/mesures/contrôles | INTERXION FRANCE SAS
2 AVENUE MARCEL CACHIN
93120 - LA COURNEUVE

Périodicité | Ponctuelle

Représentant de l'entreprise | Mr DOMINICI

Dates de vérification | 05/03/2018 au 05/03/2018

Pièces jointes | Cf.annexe

Intervenant(s) DEKRA Industrial | MAURA Maxime

Destinataires du rapport | Mr DOMINICI

Rédacteur du rapport | MAURA Maxime

Date du rapport | Ce rapport a été validé et transmis par mail le 04/04/2018

Nom, fonction, visa du signataire | MAURA Maxime
Ce rapport a été validé électroniquement selon les procédures internes DEKRA en vigueur et est valable sans signature.



Reproduction partielle interdite sans accord écrit de DEKRA Industrial.

DEKRA Industrial S.A.S.
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill – 87000 LIMOGES
www.dekra-industrial.fr – N°TVA FR 44 433 250 834
S.A.S. au capital de 8 628 320 € – SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES – NAF 7120B

ACTIVITÉ MESURES Ile de France
11-13, avenue Georges Politzer
78190 TRAPPES

Tél. : 01.30.68.80.30 Fax. 01.30.68.24.08

Ce rapport est une version : définitive partielle provisoire

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. OBJET DES MESURES	3
2. MODALITES D'INTERVENTION	4
2.1. METHODOLOGIES DE MESURES	4
2.2. MATERIEL UTILISE ET REGLAGE DES APPAREILS	4
2.3. CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE LA FUTURE INSTALLATION	4
2.4. EMPLACEMENTS DES POINTS DE MESURES	5
2.5. CONDITIONS METEOROLOGIQUES	6
3. SYNTHESE DES RESULTATS ET CONCLUSIONS	7
3.1. REFERENTIEL REGLEMENTAIRE	7
3.2. RESULTATS	7
4. ANNEXES	9

OBJET DES MESURES

MESURE DE NIVEAUX DE BRUITS RESIDUELS AVANT IMPLANTATION D'UNE ACTIVITE INTERXION FRANCE SAS DE LA COURNEUVE DU 05/03/2018 AU 05/03/2018

1. Objet des mesures

L'objet de la présente étude est de mesurer les niveaux de bruits résiduels autour du site d'implantation de la future société INTERXION FRANCE SAS à LA COURNEUVE (93120) conformément à la réglementation relative à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées afin de déterminer les obligations sonores du futur site.

2. Modalités d'intervention

(Méthodologie employée ou procédure d'échantillonnage, conditions de fonctionnement, conditions ambiantes...).

2.1. Méthodologies de mesures

Les mesures ont été effectuées conformément à :

- L'annexe technique de **l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997** relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations classées pour la protection de l'environnement sans déroger à aucune de ses dispositions.
- La **norme NF S 31-010** de décembre 1996 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement méthode expertise.

Les mesures de niveaux de bruits résiduels sont effectuées en limite de zones à émergence réglementée autour du site d'implantation de la future société (*Cf. Définitions en annexe*).

L'acquisition des niveaux sonores est réalisée, en continu.

2.2. Matériel utilisé et réglage des appareils

La liste du matériel utilisé est détaillée en annexe.

Les sonomètres utilisés sont des appareils de classe 1 faisant l'objet de vérifications périodiques réglementaires conformément à l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

Ils sont calibrés avant chaque série de mesures et une vérification de la dérive est effectuée à la fin de la série. L'écart entre les valeurs lues avant et après les mesurages était inférieur à 0,5 dB.

Réglage :

Temps d'intégration : 1 seconde.

Filtre de pondération A pour l'acquisition des niveaux sonores.

2.3. Conditions de fonctionnement de la future installation

Horaires de fonctionnement :

L'installation fonctionnera 24h sur 24.

2.4. Emplacements des points de mesures

Les emplacements des points de mesure ont été déterminés en accord avec le client.

POINTS	SITUATION
Points en Limite de Propriété (LP)	
1	Point situé en limite de propriété Ouest du site devant l'entrée. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
2	Point situé en limite de propriété à l'angle Nord-ouest du site. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
3	Point situé en limite de propriété Nord du site. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
4	Point situé en limite de propriété Nord-est du site. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
5	Point situé en limite de propriété Sud-est du site. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
6	Point situé en limite de propriété Sud du site. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
Points en Zone à Emergence Règlementé (ZER)	
A	Point situé devant le n°17 Avenue Marcel Cachin sur le trottoir. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
B	Point situé chez le riverain au n°9 Rue Chabrol. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>
C	Point situé chez le riverain au n°37 Rue Chabrol. <i>Microphone placé à 1,5m de hauteur par rapport au sol.</i>

(cf. plan de situation en annexe)

2.5. Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques peuvent avoir une influence sur les mesures lorsque la distance source-récepteur est supérieure à 40 m. Lorsque la distance est inférieure à 40 m, cette influence est négligeable.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'impact des conditions météorologiques relevées in situ sur les niveaux sonores mesurés.

Point	Date	Heure	Conditions météorologiques	Codification NF S 31-010	Influence
JOUR					
1	05/03/2018	15h00-20h00	Ciel dégagé, vent faible, chaussée sèche	U3/T2	Z (<40m)
2					
3					
4					
5					
6					
NUIT					
1	05/03/2018	22h00-23h00	Ciel dégagé, vent faible, chaussée sèche	U3/T5	Z (<40m)
2					
3					
4					
5					
6					

-- : Etat météorologique conduisant à une atténuation très forte du niveau sonore.

- : Etat météorologique conduisant à une atténuation forte du niveau sonore.

Z : Effets météorologiques nuls ou négligeables.

+ : Etat météorologique conduisant à un renforcement faible du niveau sonore.

++ : Etat météorologique conduisant à un renforcement moyen du niveau sonore.

3. Synthèse des résultats et conclusions

3.1. Référentiel réglementaire

En l'absence d'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter communiqué par le client, les valeurs mesurées ont été comparées à *l'arrêté Ministériel du 23 janvier 1997* relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

3.2. Résultats

Les indicateurs acoustiques sont destinés à fournir une description synthétique d'une situation sonore complexe :

Ainsi nous calculons les niveaux sonores à ne pas dépasser, en fonction de l'émergence autorisée **E**, de la manière suivante :

Cas général :

L'indicateur d'émergence à utiliser est la différence qu'il y aura entre les niveaux de pression continus équivalents pondérés du niveau sonore ambiant (avec l'activité de la société contrôlée) ($LA_{eq, T_{part}}$) et le niveau sonore résiduel mesuré (sans l'activité de la société contrôlée) ($LA_{eq, T_{res}}$).

Le niveau sonore à ne pas dépasser dans ce cas est donc :

$$LA_{eq, T_{part}} < LA_{eq, T_{res}} + E$$

Cas particuliers :

Présence de bruit intermittents, porteurs de beaucoup d'énergie mais qui ont une durée d'apparition suffisamment faible pour ne pas présenter à l'oreille d'effet de « masque » du bruit de l'installation. Une telle situation se rencontre notamment lorsqu'il existe un trafic très discontinu.

Ainsi, dans le cas où la différence $LA_{eq} - L_{50\%}$ est supérieure à 5 dB(A), l'indicateur d'émergence à utiliser est la différence entre les indices fractiles $L_{50\%}$ calculés sur le niveau sonore ambiant (avec l'activité de la société contrôlée) ($L_{50\%, T_{part}}$) et sur le niveau sonore résiduel (sans l'activité de la société contrôlée) ($L_{50\%, T_{res}}$).

L'indice fractile à ne pas dépasser dans ce cas est donc :

$$L_{50\%, T_{part}} < L_{50\%, T_{res}} + E$$

SYNTHESE DES RESULTATS ET CONCLUSIONS

**MESURE DE NIVEAUX DE BRUITS RESIDUELS AVANT IMPLANTATION D'UNE ACTIVITE
INTERXION FRANCE SAS DE LA COURNEUVE**

DU 05/03/2018 AU 05/03/2018

Légende :

(N/A) = Non applicable

L'indicateur en **gras souligné** est l'indicateur retenu pour le calcul de l'émergence.

POINT		Période JOUR 07h – 22h								
		1	2	3	4	5	6	A	B	C
Point en limite de propriété :		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
En Zone à Emergence Réglementée :		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					
Niveau Résiduel mesuré	LAeq retenu	57	56	54	52	54,5	65	66,5	58	61,5
	L_{50%} retenu	55,5	55	52	50,5	53	64,5	61,5	53,5	54
Emergence autorisée en ZER		/	/	/	/	/	/	5	5	5
Valeur limite autorisée en limite de propriété pour le LAeq		70	70	70	70	70	70	/	/	/
Niveau de bruit ambiant à ne pas dépasser au point de mesure	LAeq	/	/	/	/	/	/	(N/A)	63	(N/A)
	L_{50%}	/	/	/	/	/	/	66,5	(N/A)	59

Valeurs en dB(A), arrondies à 0,5 dB près

POINT		Période NUIT 22h – 07h								
		1	2	3	4	5	6	A	B	C
Point en limite de propriété :		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
En Zone à Emergence Réglementée :		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>					
Niveau Résiduel mesuré	LAeq retenu	54	56	48	45,5	49,5	60,5	62,5	52	55
	L_{50%} retenu	50	50	45,5	43,5	47	59	50,5	48,5	44,5
Emergence autorisée en ZER		/	/	/	/	/	/	3	3	3
Valeur limite autorisée en limite de propriété pour le LAeq		60	60	60	60	60	60	/	/	/
Niveau de bruit ambiant à ne pas dépasser au point de mesure	LAeq	/	/	/	/	/	/	(N/A)	55	(N/A)
	L_{50%}	/	/	/	/	/	/	53,5	(N/A)	47,5

Valeurs en dB(A), arrondies à 0,5 dB près

Remarque : La société ne devra pas, en outre, être émettrice d'une tonalité marquée pendant plus de 30% de la durée du fonctionnement de l'entreprise.

4. Annexes

Les annexes font partie intégrante du rapport d'essai.

Annexe n°	Objet	Nombre de page(s)
1	Matériels utilisé	1
2	Définitions des termes	1
3	Résultats de mesures et évolutions temporelles	9
5	Photos des points de mesure	5
6	Photo aérienne du site avec emplacements des points de mesures	1

ANNEXE 1 – Matériel utilisé

Le matériel de prélèvement est vérifié métrologiquement et les certificats de conformité métrologique sont disponibles sur demande.

Désignation matériel	Identification DEKRA	Marque	Type	N° Série	Points mesurés
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	066348	01DB	Solo	65512	Point A et B
Calibreur acoustique associé	066349	01DB	CAL21	34323986	
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	066346	01DB	Solo	65513	Point 5
Calibreur acoustique associé	066347	01DB	CAL21	34323920	
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	068614	01DB	Solo	61893	Point 4
Calibreur acoustique associé	056392	01DB	CAL21	34203423	
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	066344	01DB	Solo	65514	Point 3
Calibreur acoustique associé	066345	01DB	CAL21	34323925	
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	066350	01DB	Solo	65515	Point 2
Calibreur acoustique associé	066351	01DB	CAL21	34323968	
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	081591	01DB	Duo	12221	Point 6
Calibreur acoustique associé	081592	01DB	CAL21	34164921	
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	081593	01DB	Duo	12223	Point C
Calibreur acoustique associé	081594	01DB	CAL21	34164923	
Sonomètre intégrateur de précision (classe 1)	081595	01DB	Duo	12222	Point 1
Calibreur acoustique associé	081596	01DB	CAL21	34164922	
Logiciel de traitement de données		01DB	DBTRAIT	Version : 5.3	

ANNEXE 2 – Définitions des termes

Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A, LAeq,T :

Valeur du niveau de pression acoustique pondéré A, d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T, a la même pression acoustique quadratique moyenne qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps. Il est donné par la formule :

$$LA_{eq,T} = 10 \log \frac{1}{t_2 - t_1} \int_{t_1}^{t_2} \frac{P_A^2(t)}{P_0^2} dt$$

LAeq,T est le niveau de pression acoustique équivalent pondéré A, déterminé pour un intervalle de temps T qui commence à t₁ et se terminera à t₂

P₀ pression acoustique de référence (20 µPa)

P_A(t) est la pression acoustique instantanée pondérée A du signal acoustique.

Niveau acoustique fractile L_{AN,t} : (L1%, L10%, L50%, L90%, L99%)

Niveau sonore atteint ou dépassé pendant n% du temps de mesure.

Bruit ambiant :

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches ou éloignées y compris le bruit de l'activité objet du contrôle.

Bruit particulier :

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant notamment parce qu'il est l'objet d'une requête.

Bruit résiduel :

Bruit ambiant, en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s), objet(s) de la requête considérée.

Émergence :

Modification temporelle du niveau du bruit ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. Cette modification porte sur le niveau global ou sur le niveau mesuré dans une bande quelconque de fréquence.

Tonalité marquée :

Tonalité détectée dans un spectre non pondéré de tiers d'octave, par une analyse de fréquence dans les bandes étroites correspondantes normalisées et telle que la différence de niveau avec les 4 bandes les plus proches, soit supérieure à 10 dB (de 50 Hz à 315 Hz) ou à 5 dB (de 400 Hz à 8000 Hz).

ZER : Zone à émergence réglementée :

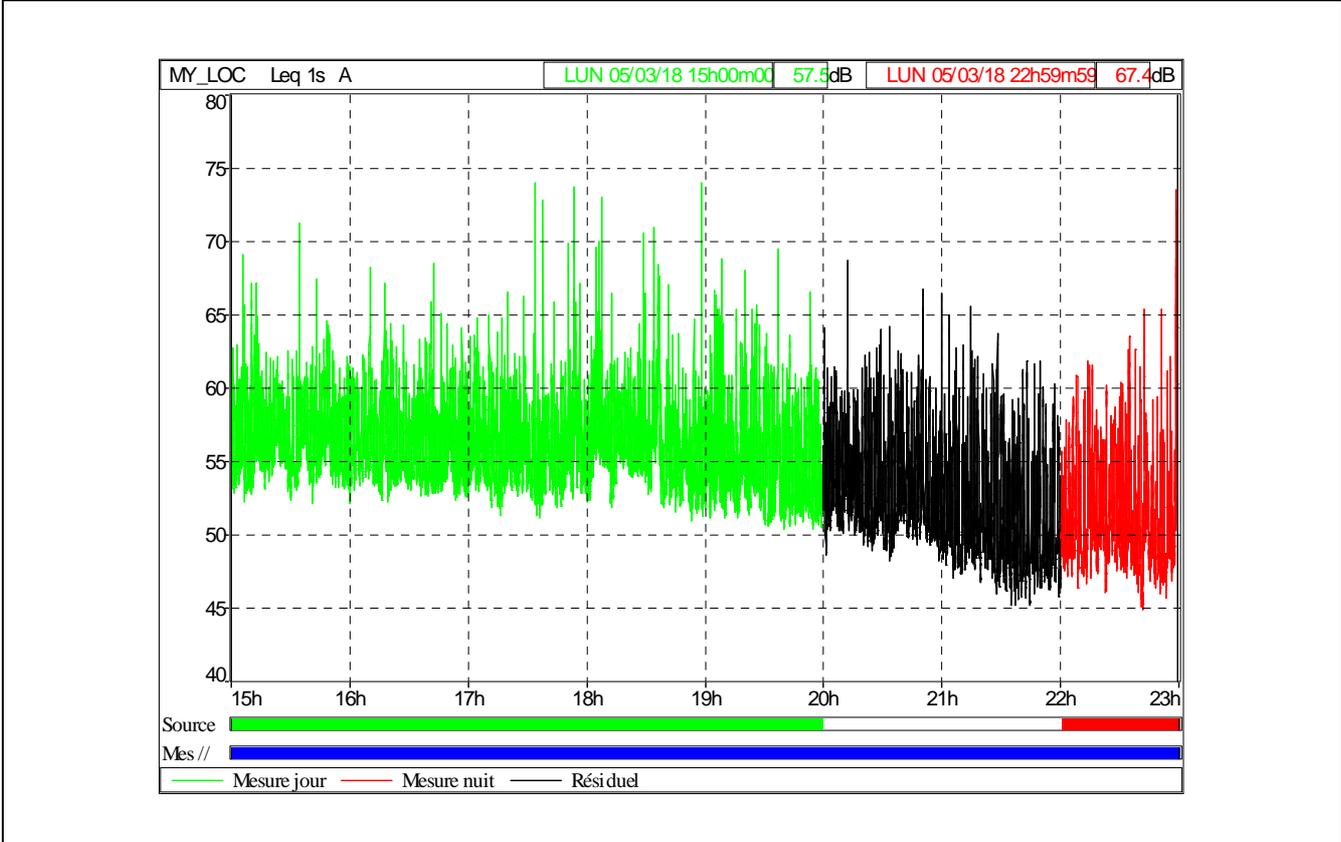
- L'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ;
- les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation ;
- l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles définies ci-dessus et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse), à l'exclusion de celles des immeubles implantés dans les zones destinées à recevoir des activités artisanales ou industrielles.

ANNEXE 3 – Résultats de mesures et évolutions temporelles

POINT 1

Résultats						Situation du point de mesure																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Niveaux Statistiques</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th>LAeq</th> <th>L50</th> <th>L90</th> <th>L10</th> <th>Durée cumulée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jour</td> <td>57,1</td> <td>55,5</td> <td>52,8</td> <td>59,4</td> <td>04:59:54</td> </tr> <tr> <td>Nuit</td> <td>54</td> <td>50,1</td> <td>47,6</td> <td>56,4</td> <td>00:59:27</td> </tr> </tbody> </table>						Niveaux Statistiques							LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	Jour	57,1	55,5	52,8	59,4	04:59:54	Nuit	54	50,1	47,6	56,4	00:59:27	
Niveaux Statistiques																														
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée																									
Jour	57,1	55,5	52,8	59,4	04:59:54																									
Nuit	54	50,1	47,6	56,4	00:59:27																									

Evolution temporelle



Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

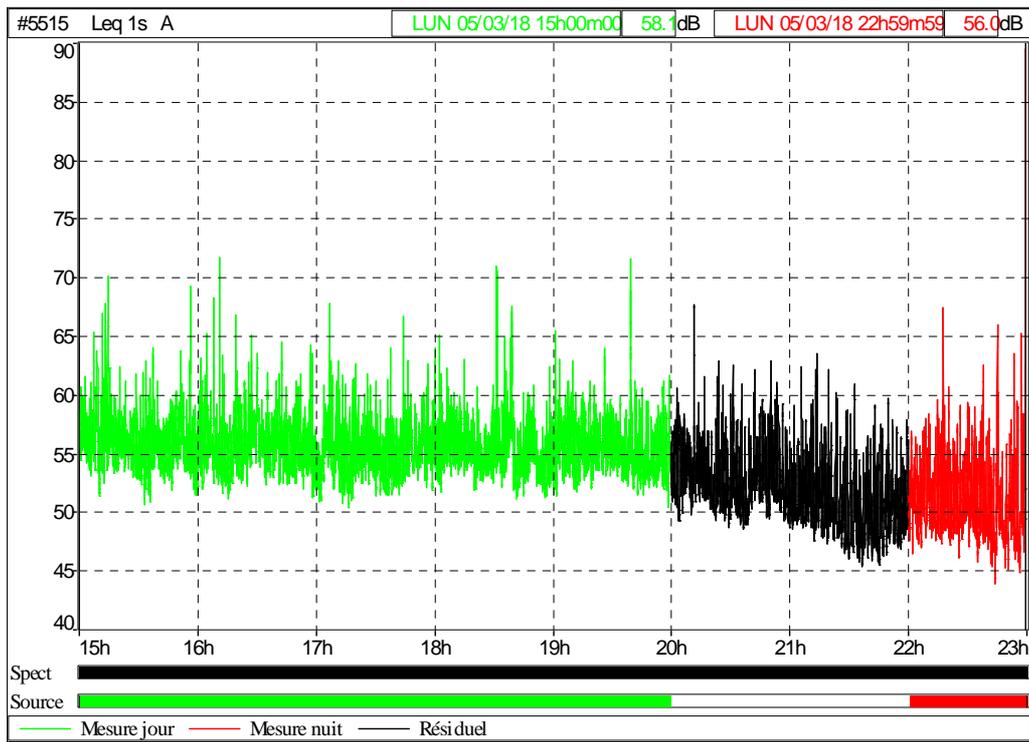
Le niveau de pression acoustique est fixé par la circulation à l'extérieur du site et par la vie du quartier.

MESURE DE NIVEAUX DE BRUITS RESIDUELS AVANT IMPLANTATION D'UNE ACTIVITE INTERXION FRANCE SAS DE LA COURNEUVE
DU 05/03/2018 AU 05/03/2018

POINT 2

Résultats						Situation du point de mesure																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Niveaux Statistiques</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th>LAeq</th> <th>L50</th> <th>L90</th> <th>L10</th> <th>Durée cumulée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jour</td> <td>56,2</td> <td>55,1</td> <td>53</td> <td>58</td> <td>04:59:54</td> </tr> <tr> <td>Nuit</td> <td>56,2</td> <td>50,2</td> <td>47,5</td> <td>55,1</td> <td>00:59:54</td> </tr> </tbody> </table>					Niveaux Statistiques							LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	Jour	56,2	55,1	53	58	04:59:54	Nuit	56,2	50,2	47,5	55,1	00:59:54	
Niveaux Statistiques																													
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée																								
Jour	56,2	55,1	53	58	04:59:54																								
Nuit	56,2	50,2	47,5	55,1	00:59:54																								

Evolution temporelle



Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

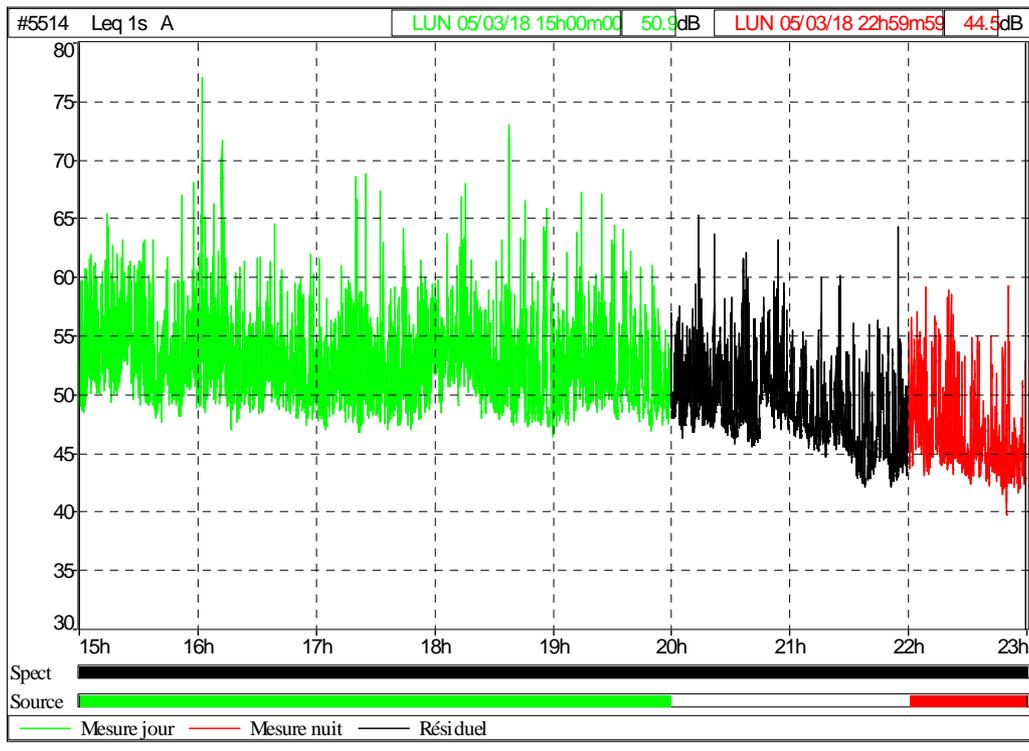
Le niveau de pression acoustique est fixé par la circulation à l'extérieur du site et par la vie du quartier.

MESURE DE NIVEAUX DE BRUITS RESIDUELS AVANT IMPLANTATION D'UNE ACTIVITE INTERXION FRANCE SAS DE LA COURNEUVE
DU 05/03/2018 AU 05/03/2018

POINT 3

Résultats						Situation du point de mesure																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Niveaux Statistiques</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th>LAeq</th> <th>L50</th> <th>L90</th> <th>L10</th> <th>Durée cumulée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jour</td> <td>53,8</td> <td>51,9</td> <td>49</td> <td>55,8</td> <td>04:59:54</td> </tr> <tr> <td>Nuit</td> <td>47,8</td> <td>45,5</td> <td>43,3</td> <td>51</td> <td>00:59:54</td> </tr> </tbody> </table>					Niveaux Statistiques							LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	Jour	53,8	51,9	49	55,8	04:59:54	Nuit	47,8	45,5	43,3	51	00:59:54	
Niveaux Statistiques																													
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée																								
Jour	53,8	51,9	49	55,8	04:59:54																								
Nuit	47,8	45,5	43,3	51	00:59:54																								

Evolution temporelle



Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

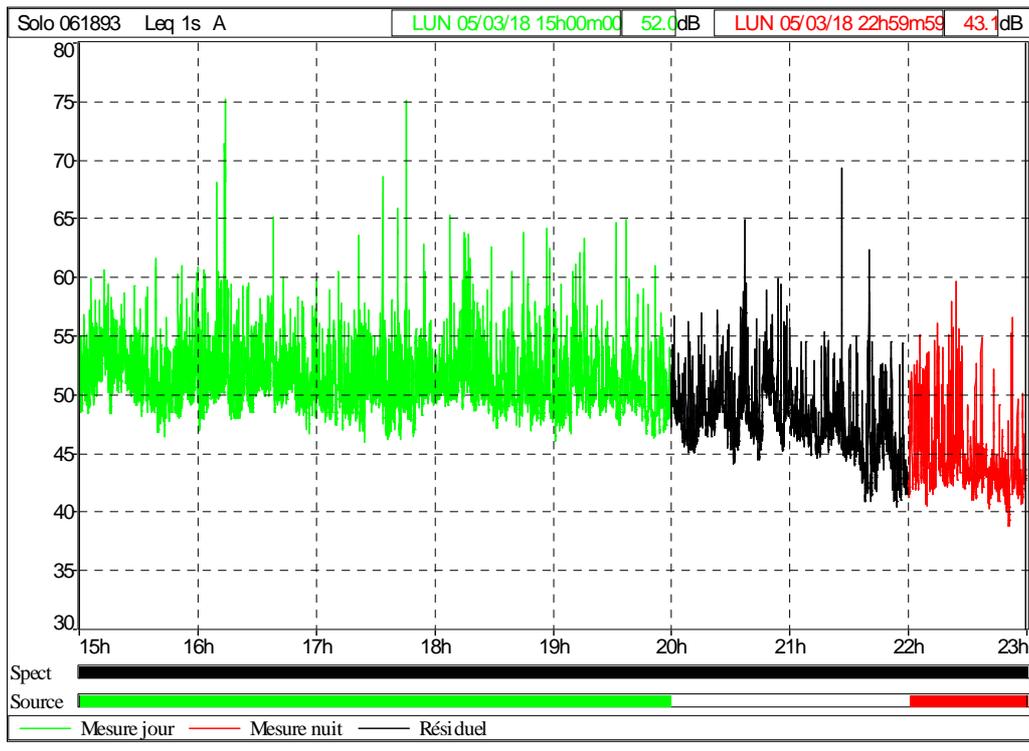
Le niveau de pression acoustique est fixé par la circulation à l'extérieur du site et par la vie du quartier.

**MESURE DE NIVEAUX DE BRUITS RESIDUELS AVANT IMPLANTATION D'UNE ACTIVITE
INTERXION FRANCE SAS DE LA COURNEUVE
DU 05/03/2018 AU 05/03/2018**

POINT 4

Résultats						Situation du point de mesure																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Niveaux Statistiques</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th>LAeq</th> <th>L50</th> <th>L90</th> <th>L10</th> <th>Durée cumulée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jour</td> <td>52,2</td> <td>50,7</td> <td>48,5</td> <td>54,1</td> <td>04:59:54</td> </tr> <tr> <td>Nuit</td> <td>45,7</td> <td>43,5</td> <td>41,8</td> <td>48,6</td> <td>00:59:54</td> </tr> </tbody> </table>						Niveaux Statistiques							LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	Jour	52,2	50,7	48,5	54,1	04:59:54	Nuit	45,7	43,5	41,8	48,6	00:59:54	
Niveaux Statistiques																														
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée																									
Jour	52,2	50,7	48,5	54,1	04:59:54																									
Nuit	45,7	43,5	41,8	48,6	00:59:54																									

Evolution temporelle

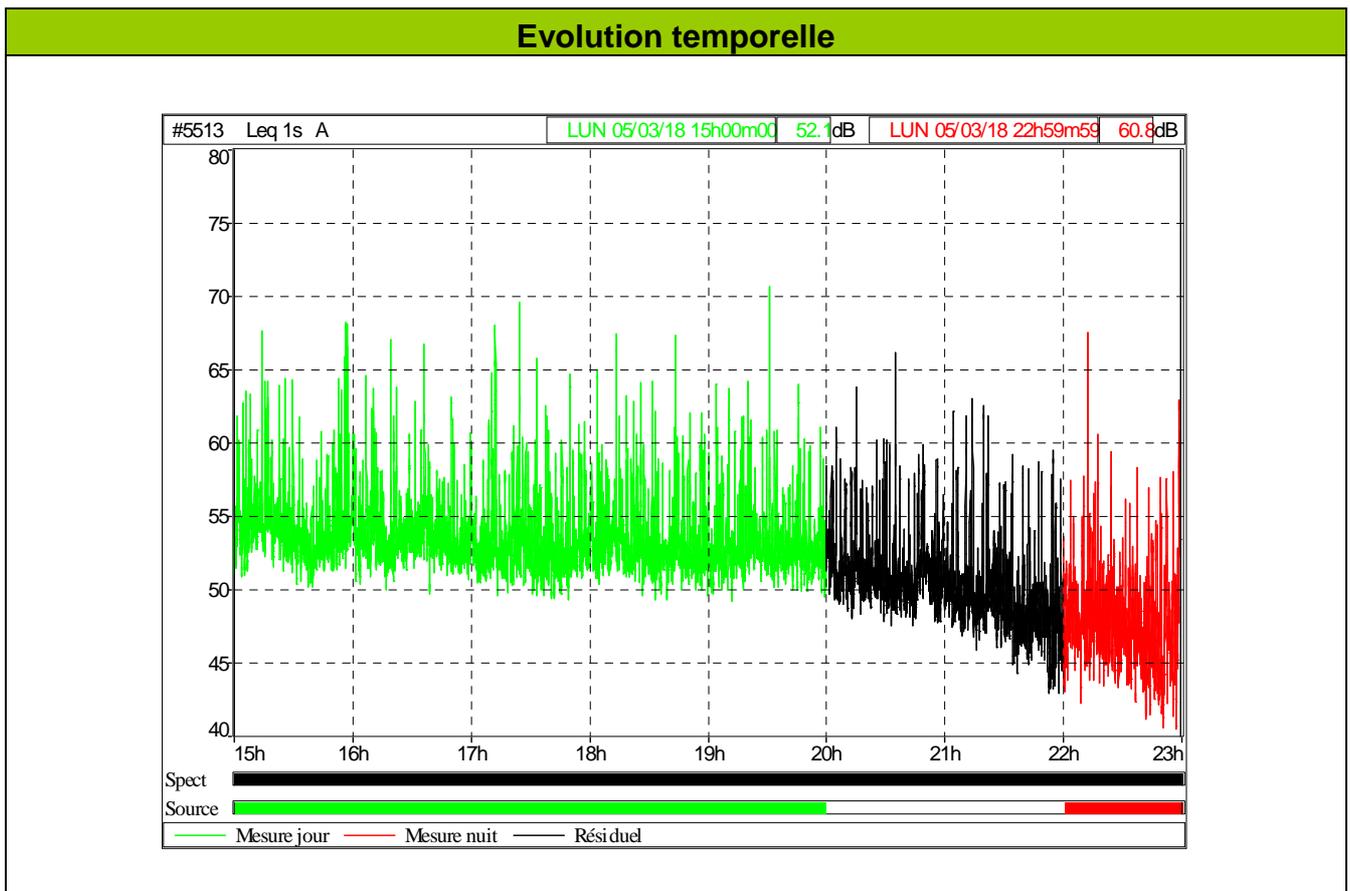


Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

Le niveau de pression acoustique est fixé par la circulation à l'extérieur du site et par la vie du quartier.

POINT 5

Résultats						Situation du point de mesure																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Niveaux Statistiques</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th>LAeq</th> <th>L50</th> <th>L90</th> <th>L10</th> <th>Durée cumulée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jour</td> <td>54,4</td> <td>52,9</td> <td>51,3</td> <td>56,3</td> <td>04:59:54</td> </tr> <tr> <td>Nuit</td> <td>49,5</td> <td>47,2</td> <td>44,3</td> <td>51,5</td> <td>00:59:54</td> </tr> </tbody> </table>						Niveaux Statistiques							LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	Jour	54,4	52,9	51,3	56,3	04:59:54	Nuit	49,5	47,2	44,3	51,5	00:59:54	
Niveaux Statistiques																														
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée																									
Jour	54,4	52,9	51,3	56,3	04:59:54																									
Nuit	49,5	47,2	44,3	51,5	00:59:54																									

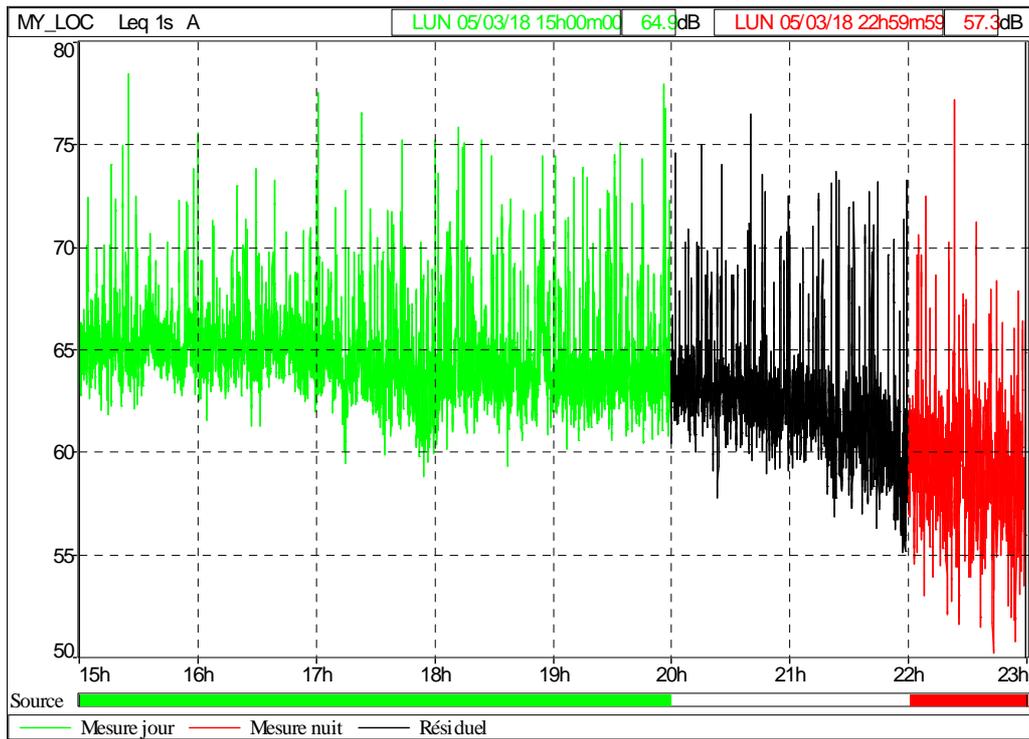

Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

Le niveau de pression acoustique est fixé par la circulation à l'extérieur du site et par la vie du quartier.

POINT 6

Résultats						Situation du point de mesure																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Niveaux Statistiques</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th>LAeq</th> <th>L50</th> <th>L90</th> <th>L10</th> <th>Durée cumulée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jour</td> <td>65,2</td> <td>64,4</td> <td>62,5</td> <td>66,6</td> <td>04:59:54</td> </tr> <tr> <td>Nuit</td> <td>60,3</td> <td>59</td> <td>56,1</td> <td>62,1</td> <td>00:59:54</td> </tr> </tbody> </table>						Niveaux Statistiques							LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	Jour	65,2	64,4	62,5	66,6	04:59:54	Nuit	60,3	59	56,1	62,1	00:59:54	
Niveaux Statistiques																														
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée																									
Jour	65,2	64,4	62,5	66,6	04:59:54																									
Nuit	60,3	59	56,1	62,1	00:59:54																									

Evolution temporelle



Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

Le niveau de pression acoustique est fixé par la circulation à l'extérieur du site et par la vie du quartier.

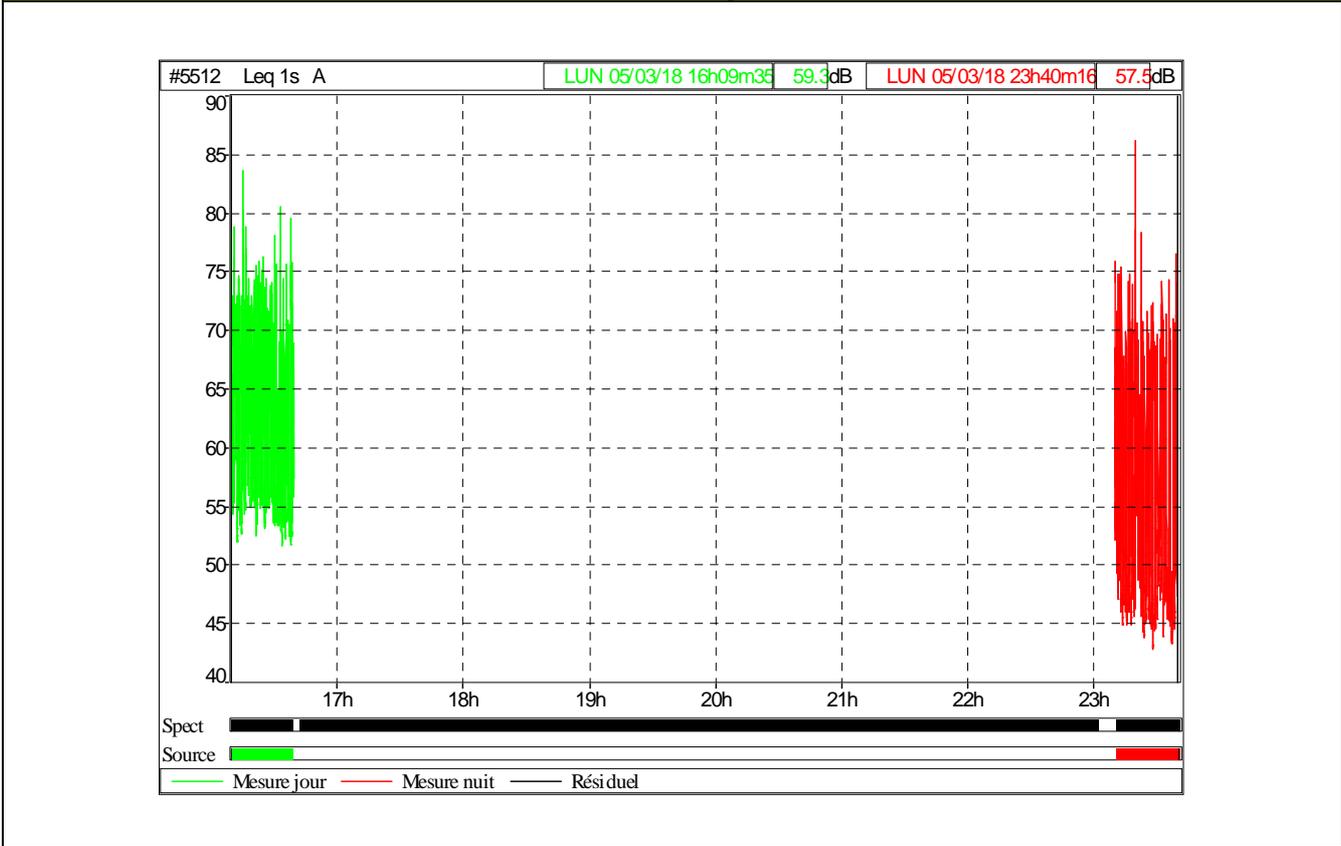
ANNEXES

MESURE DE NIVEAUX DE BRUITS RESIDUELS AVANT IMPLANTATION D'UNE ACTIVITE INTERXION FRANCE SAS DE LA COURNEUVE
DU 05/03/2018 AU 05/03/2018

POINT A

Résultats						Situation du point de mesure																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Niveaux Statistiques</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th>LAeq</th> <th>L50</th> <th>L90</th> <th>L10</th> <th>Durée cumulée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jour</td> <td>66,7</td> <td>61,4</td> <td>53,6</td> <td>70,4</td> <td>00:30:02</td> </tr> <tr> <td>Nuit</td> <td>62,4</td> <td>50,7</td> <td>45,4</td> <td>66,3</td> <td>00:30:06</td> </tr> </tbody> </table>					Niveaux Statistiques							LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	Jour	66,7	61,4	53,6	70,4	00:30:02	Nuit	62,4	50,7	45,4	66,3	00:30:06	
Niveaux Statistiques																													
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée																								
Jour	66,7	61,4	53,6	70,4	00:30:02																								
Nuit	62,4	50,7	45,4	66,3	00:30:06																								

Evolution temporelle



Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

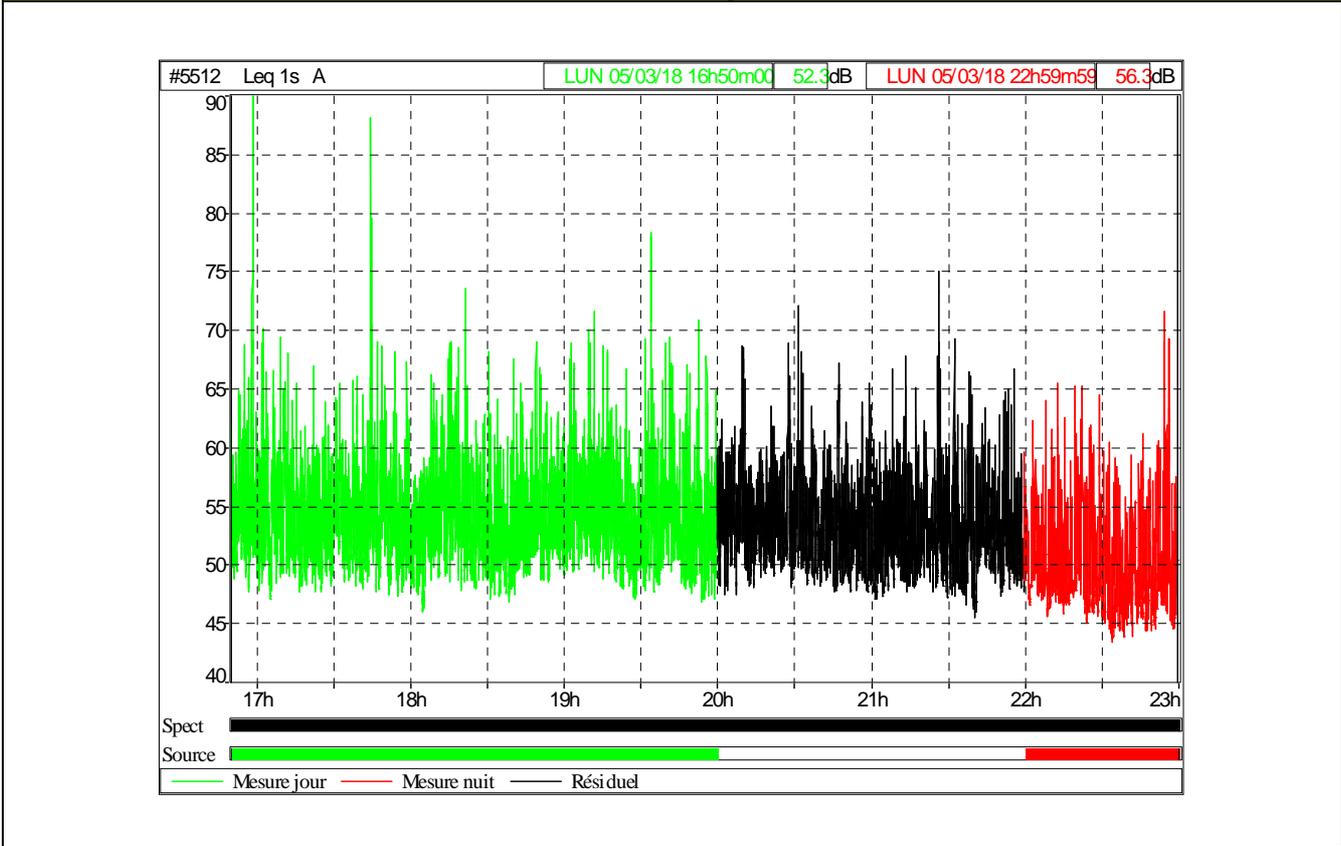
Le niveau de pression acoustique est fixé par la circulation à l'extérieur du site et par la vie du quartier.

MESURE DE NIVEAUX DE BRUITS RESIDUELS AVANT IMPLANTATION D'UNE ACTIVITE INTERXION FRANCE SAS DE LA COURNEUVE
DU 05/03/2018 AU 05/03/2018

POINT B

Résultats						Situation du point de mesure																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Niveaux Statistiques</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th>LAeq</th> <th>L50</th> <th>L90</th> <th>L10</th> <th>Durée cumulée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jour</td> <td>58,1</td> <td>53,3</td> <td>49,3</td> <td>58,5</td> <td>03:10:13</td> </tr> <tr> <td>Nuit</td> <td>51,9</td> <td>48,5</td> <td>45,7</td> <td>54,4</td> <td>01:00:03</td> </tr> </tbody> </table>					Niveaux Statistiques							LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	Jour	58,1	53,3	49,3	58,5	03:10:13	Nuit	51,9	48,5	45,7	54,4	01:00:03	
Niveaux Statistiques																													
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée																								
Jour	58,1	53,3	49,3	58,5	03:10:13																								
Nuit	51,9	48,5	45,7	54,4	01:00:03																								

Evolution temporelle



Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

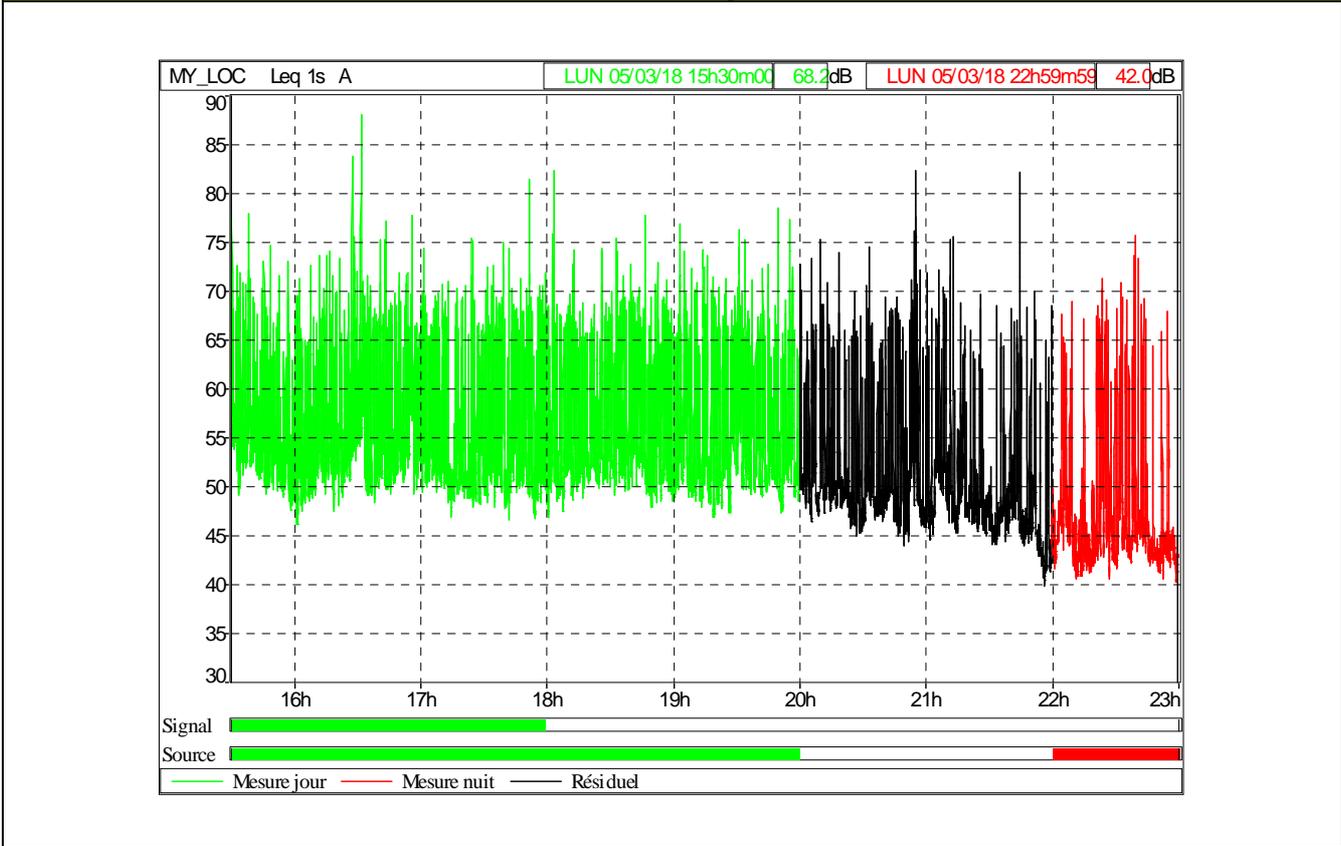
Le niveau de pression acoustique est fixé par la circulation à l'extérieur du site et par la vie du quartier.

MESURE DE NIVEAUX DE BRUITS RESIDUELS AVANT IMPLANTATION D'UNE ACTIVITE INTERXION FRANCE SAS DE LA COURNEUVE
DU 05/03/2018 AU 05/03/2018

POINT C

Résultats						Situation du point de mesure																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Niveaux Statistiques</th> <th></th> </tr> <tr> <th></th> <th>LAeq</th> <th>L50</th> <th>L90</th> <th>L10</th> <th>Durée cumulée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jour</td> <td>61,3</td> <td>54,1</td> <td>49,8</td> <td>64,9</td> <td>04:30:11</td> </tr> <tr> <td>Nuit</td> <td>55,1</td> <td>44,7</td> <td>42,2</td> <td>57,9</td> <td>00:59:57</td> </tr> </tbody> </table>					Niveaux Statistiques							LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée	Jour	61,3	54,1	49,8	64,9	04:30:11	Nuit	55,1	44,7	42,2	57,9	00:59:57	
Niveaux Statistiques																													
	LAeq	L50	L90	L10	Durée cumulée																								
Jour	61,3	54,1	49,8	64,9	04:30:11																								
Nuit	55,1	44,7	42,2	57,9	00:59:57																								

Evolution temporelle



Sources de bruit liées au site ou à l'environnement extérieur

Le niveau de pression acoustique est fixé par la circulation à l'extérieur du site et par la vie du quartier.

ANNEXE 4 – Photos des points de mesures

POINT 1



POINT 2



POINT 3



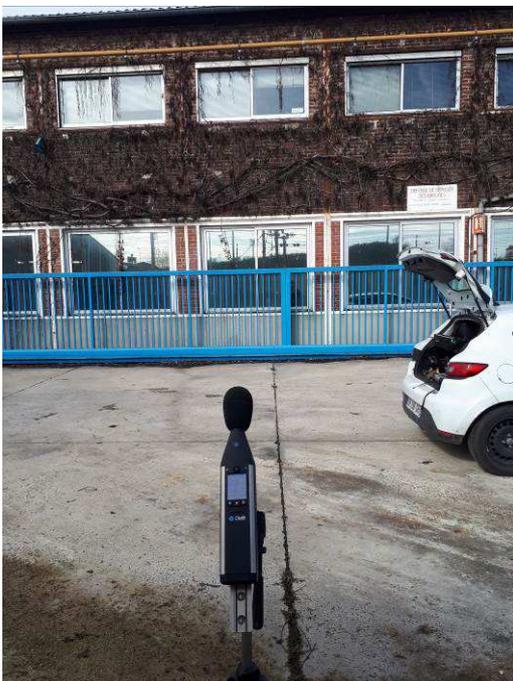
POINT 4



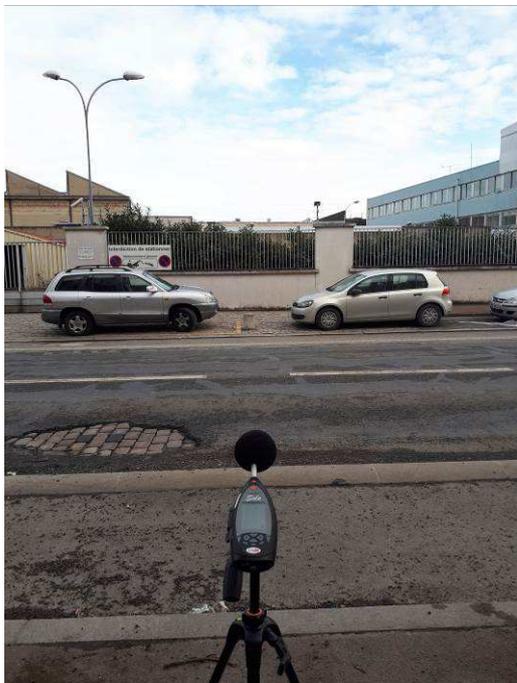
POINT 5



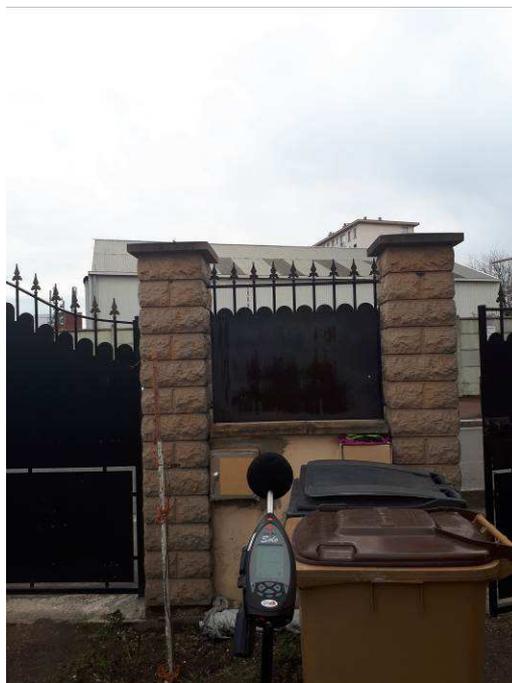
POINT 6



POINT A



POINT B



POINT C



**ANNEXE 5 – Photo aérienne du site avec emplacements
des points de mesures**

